



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Inquiétude sécuritaire concernant les jeux 2024

Question écrite n° 14755

Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation inquiétante concernant la sécurisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. En effet, partout en France, et notamment dans sa ville de Marseille, des policiers en colère ont manifesté, à juste titre, le 18 janvier 2024 contre leurs conditions de mobilisation pendant les JO 2024. Au vu de l'impact pour la sécurité nationale, cette question ne peut plus être uniquement reléguée au seul ministère de l'intérieur et des outre-mer, qui ne répond pas aux interrogations. Le bon déroulement des conditions de travail des personnels de sécurité mérite des réponses alors que le manque d'information est patent. Les policiers mais aussi les gendarmes et certains des militaires des trois armées savent uniquement que durant la période de la mi-juin à la mi-septembre 2024, il y aura 100 % de présence exigée, la plupart des effectifs des territoires ruraux et des petites villes se dirigeant sur les lieux des jeux, comme Paris. Or ces hommes et ces femmes de la sécurité ont des familles, des enfants et sont parfois des aidants. Ils ne peuvent rester sans réponse à leurs interrogations. Le point de rupture lors des jeux risque bien d'être illustré par une crise des effectifs sans précédent. Au lieu de roulement, les personnels seront engagés durant toute la durée des jeux sans pouvoir prendre de permissions ou de congés. Déjà, l'empilement des missions, les primes insuffisantes, les congés rognés et les heures supplémentaires jamais payées n'étaient pas un phénomène nouveau. L'engagement sur la période estivale inquiète les forces de l'ordre à juste titre. Il serait intéressant de réfléchir *a minima* à une prime ou à une indemnité exceptionnelle pour cet événement exceptionnel concernant les forces de l'ordre et les militaires engagés sur une période dite de « repos ». Par ailleurs, la surmobilisation des forces de l'ordre sur la sécurisation des jeux crée un problème majeur en diminuant le maillage sécuritaire de certains territoires. Dans ces territoires, la délinquance ne prendra pas de vacances. Exemple de zone délaissée : le Sud-Ouest, qui est une région festive. On peut y déplorer, pour le moment, l'absence d'unités de CRS aux différentes fêtes de Bayonne, de Dax et même aux abords des plages. Si cela était avéré, en cas d'incident grave, la responsabilité du Gouvernement serait engagée. La sécurisation de la fête nationale dans ces territoires mis de côté interroge aussi. De même, dans la ville de Mme la députée, à Marseille, le territoire de sa circonscription dans les quartiers nord serait délaissé au profit de l'hypercentre. Durant cette période des jeux, les alliés de la France et ses concurrents à l'international observeront, testeront ou interviendront sans doute dans les lieux de sécurisation des jeux, mais aussi dans les zones délaissées. Car ce qui met les policiers en colère, mais aussi les gendarmes, ce n'est pas que l'absence de permission pendant toute la période des JO ou des JP, voire même la sécurisation des sites d'entraînement dès le mois de juin 2024 ; ce qui suscite l'indignation, c'est le sacrifice de certains territoires au profit de la nouvelle doctrine officielle : « Tout pour les jeux ». Certes, les organisations et les États étrangers y seront forts attentifs, la France doit être présente à ce rendez-vous. Mais ils seront aussi attentifs à la sécurisation des nombreux festivals, fêtes de villages, Tour de France, etc, avec une question en tête : la France sera-t-elle crédible ? Avec quels effectifs assurera-t-elle sa sécurité ? La France est-elle encore capable de protéger les siens et non pas seulement les nombreux touristes ? Car c'est aussi cela, qu'ils regarderont et qui jouera sur l'image du pays. Elle lui demande comment il rassurera les professionnels de la sécurité qui manifestent leurs inquiétudes.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Lelouis](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14755

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2024](#), page 553

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)